

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

EXERCICE 2022

# RAPPORT D'ACTIVITÉS



SEPTEMBRE 2023

18 rue des Cordeliers  
32190 VIC-FEZENSAC  
Tél. 05 62 64 89 63  
[communes.dartagnan.fezensac@wanadoo.fr](mailto:communes.dartagnan.fezensac@wanadoo.fr)  
[www.dartagnanenfezensac.com](http://www.dartagnanenfezensac.com)



## *Le mot de Mme la Présidente :*

« D'Artagnan en Fezensac » doit tenir sa place dans le développement de notre territoire et cette année 2022 illustre cette volonté portée par le conseil communautaire de mettre en place des services qui concernent l'ensemble des administrés et de promouvoir un aménagement concret et raisonné du territoire.

Ce rapport d'activités qui répond à l'obligation réglementaire, est également un document de communication essentiel à destination des élus communaux qui pourront relayer l'action de la communauté de communes auprès de leurs administrés.

Si je devais résumer l'activité de cette année 2022, je dirais que nous avons mis en place les bases d'une collectivité prête à répondre aux enjeux de demain avec une réorganisation et un renforcement de son administration, des finances saines permettant d'absorber de nouvelles compétences dont la « Petite Enfance-Enfance-Jeunesse » et de mener des projets structurants comme celui de la ZAC du Carget.

Je remercie l'ensemble des agents qui assurent un service public de qualité et qui sont engagés dans la conduite des projets que nous souhaitons voir aboutir.

Je reste à votre écoute et à votre disposition avec les services de la communauté de communes pour toute information complémentaire.

Bonne lecture à vous.

Barbara NETO  
Présidente de « D'Artagnan en Fezensac »  
Maire de Vic-Fezensac

## Préambule

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune-membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Au cours de l'année 2022, six séances décentralisées du conseil communautaire de « D'Artagnan en Fezensac », à Justian, Lupiac, Rozès, Roquebrune, Bazian et Cazaux d'Angles, ont permis de définir les orientations de la collectivité et d'assurer sa gestion quotidienne.

## 1 – MOYENS GENERAUX

### . Ressources Humaines :

Au 31/12/2022, l'équipe de la Communauté de communes était composée de **sept agents fonctionnaires et d'un agent contractuel (7 ETP)**. Les agents à temps complet travaillent 1607 heures par an sur un rythme hebdomadaire de 35h pour les services administratifs et la Médiathèque. L'arrivée en novembre d'une Directrice Générale des Services conforte la montée en puissance de la communauté de communes. Mme Virginie AVEZAC aura comme mission de coordonner, de piloter et de décliner l'action de la collectivité sous la direction de Mme la Présidente et des élus délégués.

2 agents sont à temps non complet.

1 agent recruté en contrat aidé depuis décembre 2021 sera stagiairisé au 1<sup>er</sup> mars 2023.

La collectivité maintient sa participation à la prévoyance à raison de 20 € par mois et par salarié.

Après la mise en place en 2021 d'éléments de base en gestion RH avec une définition et une organisation formalisée du temps de travail et assortis de l'établissement des lignes directrices de gestion, en 2022, une modification de l'aménagement du temps de travail a été actée pour intégrer les nouveaux services (Cf. annualisation et 4,5 jours pour la Médiathèque).

Pour pallier les congés d'été des équipes et pour maintenir un fonctionnement des services administratifs et de la médiathèque, la collectivité a recruté, comme chaque année, deux agents saisonniers pour un mois.

Une autre décision est venue compléter la composition de l'équipe actuelle en vue de l'intégration de la compétence « Petite Enfance, Enfance et Jeunesse », le recrutement d'un(e) chargé(e) de coopération CTG (Convention Territoriale Globale). Dans ce cadre, il convient de préciser que le tableau des emplois a été actualisé de façon à intégrer également les agents en charge de l'exercice de cette compétence ou à créer les postes correspondants. Des agents de la mairie de Vic-Fezensac ont été transférés de fait (Crèche

CASITA) et pour le Relais Petite Enfance, l'ALSH et le Centre de (CLAC) et le service Jeunesse, des postes ont été créés.

Le montant total de la charge de personnel pour 2022 s'élève à près de 270 500 €.

## . Finances :

Les orientations budgétaires 2022 s'inscrivent dans la continuité des orientations budgétaires 2021. Il apparaît utile d'observer la plus grande prudence dans le cadre de l'élaboration du budget pour 2022 de manière à préserver la bonne santé financière de la collectivité dans le contexte tout particulier que nous traversons. Les orientations budgétaires pour 2022 ont tenu compte de cette situation. Elles ne se limitent pas pour autant à la gestion de crise ; elles engagent au contraire la collectivité dans le projet politique qui est aujourd'hui porté. Anticiper un niveau d'épargne suffisant nécessite de poursuivre une gestion rigoureuse, imposant une maîtrise des charges de fonctionnement, avec une gestion « au plus juste ». Pour l'année 2022, le conseil communautaire a donc opté pour la continuité. Le budget 2022 a été établi à partir des taux de fiscalité appliqués les années précédentes :

- CFE : 31,69 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 4,36 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 2 %

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, le taux appliqué aux résidences secondaires et aux contribuables encore assujettis reste celui qui a été voté en 2019, soit 13,08%. Un nouveau vote interviendra en 2023.

Le principe de la répartition libre du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) est validé et la part revenant à la communauté de communes s'élève à 183 834 €.

Pour rappel, voici un tableau récapitulatif des emprunts de la collectivité :

	Montant	Année de souscription	Durée
Site des Cordeliers	500 000	2016	20 ans
Création de la MSP	750 000	2013	20 ans
Extension de la MSP	350 000	2013	20 ans
ZAC du Carget	650 000	2009	15 ans

La capacité de désendettement (Encours de la dette/Épargne brute) : ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la collectivité rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité des collectivités locales. Le seuil d'alerte communément admis est situé entre 10 et 12 ans.

**Pour la Communauté de Communes D'Artagnan en Fezensac  
et de 6,48 en 2022.**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Recettes réelles de fonctionnement (€)	<b>3 218 417</b>	<b>3 253 169</b>	<b>3 368 302</b>
Dépenses réelles de fonctionnement (€)	<b>2 860 866</b>	<b>2 925 735</b>	<b>3 117 814</b>
<u>Épargne de gestion (€)</u>	357 551	327 434	250 488
Intérêt (€)	65 134	59 240	45 592
<u>Épargne brute (€)</u>	292 417	268 194	204 896
Capital (€)	197 046	192 292	99 684
<u>Épargne nette (€)</u>	95 371	75 902	105 212
Encours	1 672 982	1 480 686	1 327 309
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>5,72</b>	<b>5,52</b>	<b>6,48</b>

**COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT**

**2021**

**2022**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

2 925 735 3 117 814

OPÉRATIONS D'ORDRE (C 67 + C 68)

-1 017 795 -1 017 795

REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL (C 1641)

192 292 99 684

**TOTAL**

**2 100 232 2 199 702**

PRODUITS RÉELS DE FONCTIONNEMENT

3 253 169 3 368 302

**COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT**

**0,646**

**0,653**

Ces quelques données financières résument de façon significative la situation financière saine de « D'Artagnan en Fezensac » lui permettant d'envisager la réalisation de ses objectifs de façon sereine.

**. Administration Générale :**

A la suite du transfert programmé de la compétence « petite enfance, enfance et jeunesse », il est apparu nécessaire d'effectuer une mise à jour des statuts de « D'Artagnan en Fezensac » conformément au CGCT.

Le conseil communautaire s'est donc prononcé favorablement sur la réécriture des statuts qui reprend littéralement la rédaction des compétences obligatoires telles qu'à l'article L 5214-16 du CGCT et regroupe les compétences optionnelles et facultatives dans un seul paragraphe « compétences supplémentaires ».

L'article concernant le Transport à la Demande est devenu sans objet puisque la Région est l'autorité organisatrice de la mobilité par substitution au 1er juillet 2022. La répartition des sièges n'a plus à figurer dans les statuts puisqu'elle est fixée par arrêté préfectoral.

En corollaire à l'adoption des statuts réécrits, le conseil communautaire a adopté une définition de l'intérêt communautaire relatif aux compétences conditionnées à la définition d'un intérêt communautaire.

Il s'agit de préciser les actions que la collectivité réalisera dans le cadre des compétences supplémentaires qu'elle a choisi d'exercer.

Une convention de mise à disposition d'agents de la Mairie de Vic-Fezensac vers la Communauté de communes pour des prestations d'ordre techniques sur les bâtiments, de petits travaux et d'espaces verts vient simplifier l'entretien des locaux de la collectivité qui ne dispose pas d'un tel service.

## 2 – ACTION SOCIALE, HABITAT, SANTE, AMENAGEMENT

### TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

Outre la modification du tableau des emplois en vue de l'intégration des agents pour l'accomplissement du service, des conventions de mise à disposition à la fois de services et des bâtiments communaux ont été adoptées dans un souci de stabilité du fonctionnement. Une conférence des maires s'est réunie le 19 octobre 2022 dans le but d'étudier les modalités du financement de cette compétence selon trois scénarii proposés :

- SCENARIO 1 : l'intégralité du besoin en financement de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse » prélevée sur les attributions de compensation des communes.
- SCENARIO 2 : la moitié du besoin en financement de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse » prélevée sur les attributions de compensation des communes, l'autre moitié levée par le biais de la fiscalité intercommunale.
- SCENARIO 3 : l'intégralité du besoin en financement de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse » levée par le biais de la fiscalité intercommunale.

### CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Pour faire suite à la signature de la CTG en décembre 2021, à l'issue du diagnostic de territoire, des groupes de travail et des ateliers se sont réunis en conférence des maires, le 17 mai 2022 à Riguepeu, pour définir des fiches actions qui guideront la mise en œuvre de la CTG sur le territoire.

Pour rappel, ces fiches actions tendent à prioriser les engagements de la collectivité en matière de projet socio-éducatif. Ce document a néanmoins vocation à être évolutif si nécessaire devant la durée de la CTG. Ces fiches actions ont été également présentées en amont au COPIL et à la CAF du Gers.

### LA MAISON DE SANTE DU FEZENSAC

L'année 2022 marque la fin du fonctionnement de la Maison de Santé du Fezensac mis en place en 2013 conjointement avec la SISA du Fezensac. La communauté de communes

reprend la gestion du bâtiment en direct. Elle a donc signé un bail avec chaque professionnel exerçant à la Maison de Santé et repris à son compte les différents contrats de prestataires de services (téléphonie, EDF, SICTOM ...), et acté après plusieurs réunions de concertation, une clé de répartition des charges.

La priorité de la collectivité à accueillir des médecins et de manière générale des professionnels de santé sur le territoire demeure. Au regard de la démographie médicale, le territoire de « D'Artagnan en Fezensac » est en situation difficile, malheureusement comme la grande majorité des territoires français qui paient aujourd'hui le manque de médecins formés. De manière générale, en France, comme sur le territoire de la CCAF, c'est un réel bouleversement de l'exercice de la médecine qui est en train de se produire. C'est la raison pour laquelle la collectivité a répondu favorablement à l'installation du Centre Territorial de Santé à l'initiative du Département du Gers, le but étant que chaque patient puisse retrouver un médecin. La collectivité a fait l'avance de l'achat du matériel du CTS pour le compte du Département. La signalétique étant à la charge de la communauté de communes, elle est restée vigilante à ce que le CTS et les professionnels de santé de la MSP aient un traitement équitable et une communication harmonieuse.

## HABITAT : SUIVI de l'OPAH SUR LE TERRITOIRE D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

Le bilan de la 1<sup>ière</sup> année confirme l'impact plus que positif de cette opération qui concerne à la fois les propriétaires-occupants et les propriétaires bailleurs.

Le cabinet ALTAÏR remplit sa mission avec compétence et accompagne même toute demande au-delà de l'OPAH et de ses critères.

Voici quelques relatifs à l'OPAH en cours :

### ▪ RAPPEL - Objectifs OPAH Artagnan en Fezensac

**Objectifs quantitatifs globaux de la convention OPAH Artagnan en Fezensac** : amélioration de 138 logements (PO + PB) pour les 3 années de l'opération, **soient 46 logements (40 PO + 6 PB) par an.**

### ▪ Résultats OPAH Artagnan en Fezensac au 31/01/2023

#### CONTACTS ETABLIS

	PO	PB
PO MOD	52	
PO TM	155	
RFR > PLAFONDS	38	
A vérifier	41	
<b>Total</b>	<b>287</b>	<b>25</b>

- Au 01 janvier 2023, 272 ménages ont été reçus sur les 56 permanences tenues à Vic Fezensac soit une moyenne de 4,9 ménages par permanence.

**VISITES A DOMICILE REALISEES**

	Visites réalisées					Total
	SI	Rénovation logement vacant (MD/TD)	Energie/Autonomie	Autonomie	Habiter Mieux	
PO	2	2	14	33	99	150
PB		8				8

- 54 % des contacts se sont renseignés sur la thématique « énergie », 21 % pour la question du maintien à domicile.
- 66 % des contacts accueillis sont sous les plafonds de revenus ANAH, parmi lesquels 74 % sont des PO « très modestes » (TM).
- 53,3 % des contacts (PO) habitent la Commune de VIC-FEZENSAC et **25 communes** ont fait l'objet d'au moins un contact.

**DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION ANAH FINALISES (DEPOTS)**

Dossiers déposés auprès de l'ANAH						
	Habiter Mieux	Autonomie	Energie/Autonomie	Insalubrité – dégradation - SSH	PB	Total
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>72</b>

60 dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission de l'ANAH et 3 rejets (dont un fait l'objet d'un recours au niveau national). Les dossiers engagés représentent un montant de subventions d'environ 650 000€ (ANAH/ETAT/Région/Communauté de Communes) pour environ 1.3 millions d'euros HT de travaux.

## LE TRANSPORT A LA DEMANDE

Le service reste apprécié des administrés et son utilisation se poursuit sans abus. Néanmoins, la compétence Transport relevant de la Région, il est envisagé de réactualiser son mode de fonctionnement et de procéder à court terme à un nouvel appel d'offres conforme aux exigences régionales.

Pour 2022, 148 personnes ont été transportées sur 1 257 trajets, représentant 15 465 kms. Le déficit du service (dépenses-recettes) s'élève à : 28 458,24 et la participation de la Région est de 19 920,77 €.

## ADHESION A L'ADOM-Trait d'Union

Afin d'apporter une réponse immédiate au problème de portage de repas d'administrés du territoire, la communauté de communes a choisi d'adhérer à l'ADOM-Trait d'Union qui intervient désormais sur 5 communes : Castillon-Debats, Gazax-et-Baccarisse, Lupiac, Peyrusse-Vieille et Saint Pierre d'Aubezies. Le montant de la subvention annuelle s'élève à 1 500 €.

Ce service à la population est un enjeu identifié lors des groupes de travail de la Convention Globale Territoriale et fait l'objet d'une réflexion à l'échelle du territoire. Plusieurs pistes sont à l'étude en fonction de la capacité de faire ces repas et de leur acheminement.

## SITE DE CAUDERON

Le partenariat avec le Collège de VIC-FEZENSAC, le Conseil Départemental du GERS et la Communauté s'est poursuivi en 2022 avec de nouvelles plantations sur le Site avec les élèves sous l'égide de l'association "Arbres et Paysages 32".

## 3- ECONOMIE

### ZAC du CARGET

Le projet photovoltaïque de l'entreprise LUXEL est abandonné officiellement en raison à la fois d'un recours en annulation entraînant des coûts supplémentaires et des retards auxquels s'ajoutent des problèmes de rentabilité.

L'année 2022 marque la reprise en main de ce dossier marqué par des discussions préalablement engagées avec Enedis. Il faut prévoir deux accès et dont deux lignes enterrées pour couvrir la zone à lotir avec un poste distributeur sur la hauteur et un autre au centre, pour un minimum de 650 KVA et un coût de raccordement évalué à 130 000 €.

Par ailleurs, il est important de terminer la pénétrante pour permettre l'accès à des semi – remorques. A ces aménagements, il faut rajouter l'éclairage public et la sécurité incendie, ce qui porte l'investissement à un montant de 300 000 € environ en prévoyant 10 à 12 lots sur le site. Il est impératif de poursuivre l'aboutissement de cette zone qui a déjà coûté cher à la collectivité. On peut raisonnablement estimer que les investissements supplémentaires de viabilisation pourront être couverts par la vente des lots. La mise en place d'une stratégie de commercialisation de la zone avec l'appui de Gers Développement tout en tenant compte du commerce existant sur Vic-Fezensac et des objectifs imposés du SCOT est envisagée.

### INITIATIVE GERS

« D'Artagnan en Fezensac » a choisi de s'engager dans un partenariat avec « Initiative Gers » en vue de favoriser la création, le développement et la reprise d'entreprises sur son territoire.

## SOUTIEN AU TISSU ASSOCIATIF LOCAL D'INTERET ECONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE

La communauté de communes a reconduit son aide aux associations du territoire et validé sa participation aux organismes auxquels elle a souhaité adhérer.

Ces financements participent à l'activité économique de « D'Artagnan en Fezensac » selon leur domaine d'intervention et attribués de la façon suivante :

ORGANISMES	MONTANTS
ADIL	1 000
CDT	1 039
CNAS	1 272
GERS DEVELOPPEMENT	4 466
DECI	3 000
CAUE	1 500
ADM 32	900
Route Européenne de D'Artagnan	1 000
PNR de l'Astarac	775
<b>TOTAL</b>	<b>15 852</b>

ASSOCIATIONS	MONTANTS
AVMP	2 000
CINE QUA NON	5 000
ECOLE DE MUSIQUE	9 000
EPICERIE SOCIALE Vic Accueil	1 000
FESTIVAL DES ORGUES	350
PENTECOTAVIC	13 000
TEMPO LATINO	6 500
CHAMBRE DES METIERS	2 788
ADOM Trait d'Union	1 500
D'Artagnan chez D'Artagnan	3 200
<b>TOTAL</b>	<b>44 338</b>

## 4 – FRANCE SERVICES

Pour rappel, la France Service du Fezensac a été labellisée en 2020. Son activité est un élément essentiel du maillage administratif et social du territoire. Elle fait face à une fréquentation croissante en rapport avec les compétences qui lui sont dévolues. En 2022, 3 agents ont été délégués en partie pour effectuer des missions France Services, renseignements et orientations des usagers, réalisations de démarches ANTS, pour rendre un service opérationnel et réactif.

Au total, en 2022, ce sont plus de 2470 accompagnements ce qui représente 11 usagers par jour, soutenus et guidés dans leurs parcours administratifs en dehors des permanences tenues par les partenaires : DDFIP, MSA, CAF, CPAM auxquels il faut associer d'autres structures telles que A-CO-R, la Mission Locale pour l'Emploi, l'AVMP, ESPA et le conciliateur de Justice.

Comme l'accompagnement numérique est une nécessité imposée puisque la plupart des dossiers passe par des espaces personnels dédiés, plus de 90 % des personnes demandent une prise en charge en présentiel et la durée d'instruction demande plus de temps avec un suivi d'environ 30% des usagers qui reviennent plusieurs fois pour une même demande.

Au titre de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés), il a été réalisé :

- 166 immatriculations de véhicules
- 102 pré-demandes de titres d'identité
- 70 permis de conduire

A titre d'information, l'accompagnement de France Services du Fezensac pour les demandes de retraites tous régimes confondus a explosé par rapport aux années précédentes.

La répartition des accompagnements par partenaire national se décompose de la façon suivante :

- Assurance retraite : 8,62 %
- CAF : 9,72 %
- CPAM : 9,93 %
- Pôle Emploi : 10,59 %
- MSA : 16,22 %
- ANTS : 24,76 %
- DGFIP : 20,16

## 5- MEDIATHEQUE

Vous trouverez en annexe le rapport d'activités de la Médiathèque pour 2022.

Services administratifs de la Communauté de Communes « D'Artagnan en Fezensac » - Complexe Intercommunal des Cordeliers - 18 rue des Cordeliers – 32190 VIC-FEZENSAC

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 Heures à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 30.

Il est recommandé de prendre rendez-vous pour les usagers de France Services.

**Téléphone** : 0562648963 **Mail** : [accueil@dartagnanefzensac.com](mailto:accueil@dartagnanefzensac.com)

**Site internet** : [www.dartagnanefzensac.com](http://www.dartagnanefzensac.com)



Médiathèque  
intercommunale  
Vic-Fezensac



Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

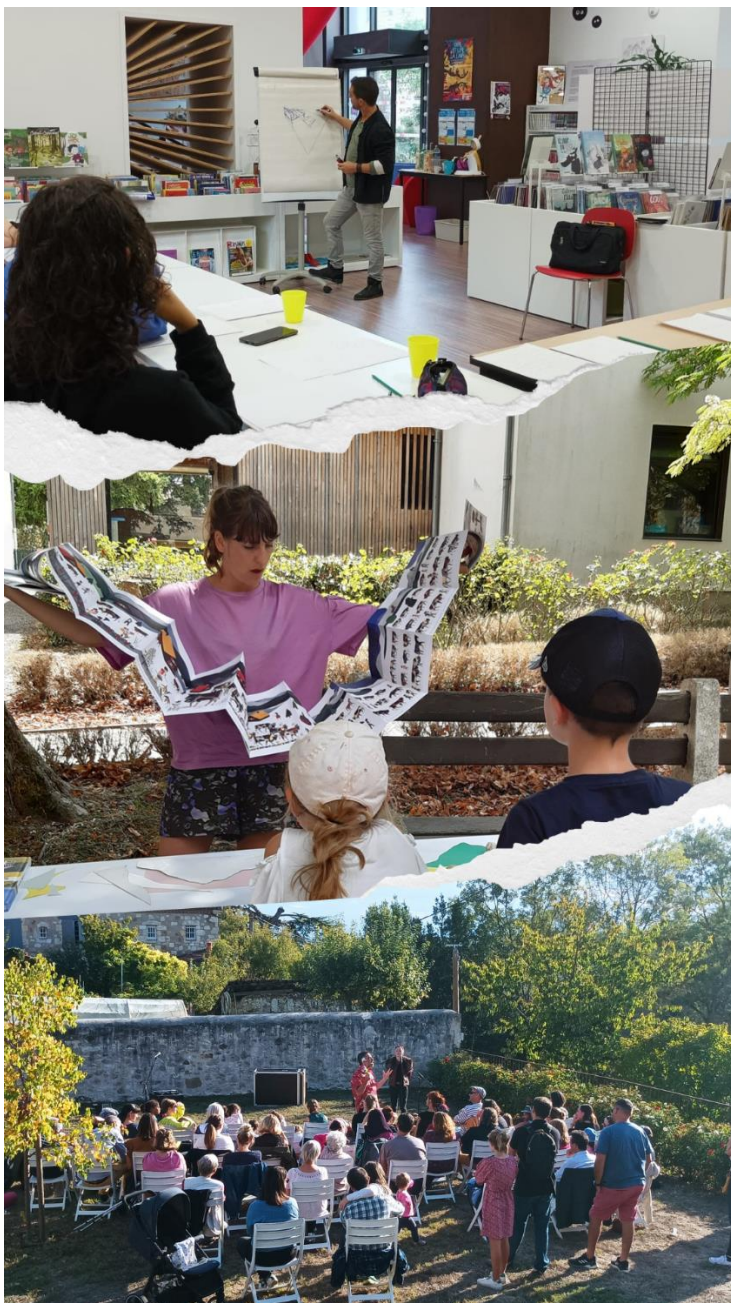
Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 032-213204621-20231026-DCM2023\_56-DE

# MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE

## Bilan d'activité 2022



**Médiathèque intercommunale**  
**18 Rue des Cordeliers**  
**32190 VIC-FEZENSAC**  
**05.62.58.00.15**

[bibliotheque-vic-fezensac@outlook.fr](mailto:bibliotheque-vic-fezensac@outlook.fr)

[www.mediagers.fr](http://www.mediagers.fr)

[www.facebook.com/mediavic](https://www.facebook.com/mediavic)



Médiathèque  
intercommunale

# 2022



+ **293** nouvelles  
inscriptions



**1 053**  
inscrits

## 15 642 documents

11 424		livres
1 741		CD
1 063		DVD
1 034		revues
145		partitions
145		jeux
90		animation

**25 532** prêts



livres et revues



Une équipe de **2** personnes



**2** animations hors-les-murs +  
**9** ateliers/animations ont ravi  
quelques **325 participants** !

## Nouveaux Documents

977 livres  
192 revues  
29 cd  
105 dvd  
34 jeux

En ligne sur   



## Des espaces pour tous




### Les services :

Depuis le 1er janvier 2022, l'inscription est gratuite pour tous à titre individuel mais aussi pour les établissements scolaires, collectivités, associations et assistantes maternelles du territoire, sur convention. Une participation financière est demandée pour les établissements ou groupes hors communauté de communes, sur convention.

Permettre l'inscription gratuite à tous les usagers, quels que soient leurs revenus ou leur milieu social, est un symbole fort, culturellement et politiquement. Cet effort de solidarité et de vivre ensemble valorise une vraie démarche citoyenne, celle d'offrir à tous la chance d'un accès démocratique à l'information, au loisir, à la culture.


La Médiathèque est un service de proximité, accessible à tous. La consultation sur place est **libre et gratuite**. Il est nécessaire d'être inscrit pour emprunter des documents.



Promouvoir la lecture publique et lutter contre l'illettrisme


---

Etre un espace de découvertes, de rencontres, d'échanges et de convivialité



---

Permettre la consultation et l'emprunt de documents très variés, avec un accès égalitaire à tous les médias en matière de loisirs, de culture et d'information




---

Mettre en valeur le patrimoine, les oeuvres et les créateurs, locaux ou nationaux



---

Développer des actions culturelles sur le territoire communautaire



## HORAIRES D'OUVERTURE



**Mardi**  
**14 h - 18 h**

**Mercredi**  
**10 h - 12 h / 14 h - 18 h**

**Vendredi**  
**10 h - 12 h / 16 h - 18 h**

**Samedi**  
**9 h 30 - 12 h 30**

**Horaires d'été : 9 h - 13 h  
du mardi au samedi  
du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août**

### Le budget :

La Médiathèque est un service de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac avec une orientation de qualité par le renouvellement des collections avec un budget d'acquisition de de 15 000 € auquel s'ajoute une aide exceptionnelle de 2 850 € par le Centre National du Livre en 2022, afin d'accompagner la reprise d'activité des librairies de proximité.

La Médiathèque a bénéficié aussi d'un budget pour l'animation culturelle sur le territoire de 2 500 € et de 3 285 € pour les diverses fournitures professionnelles.

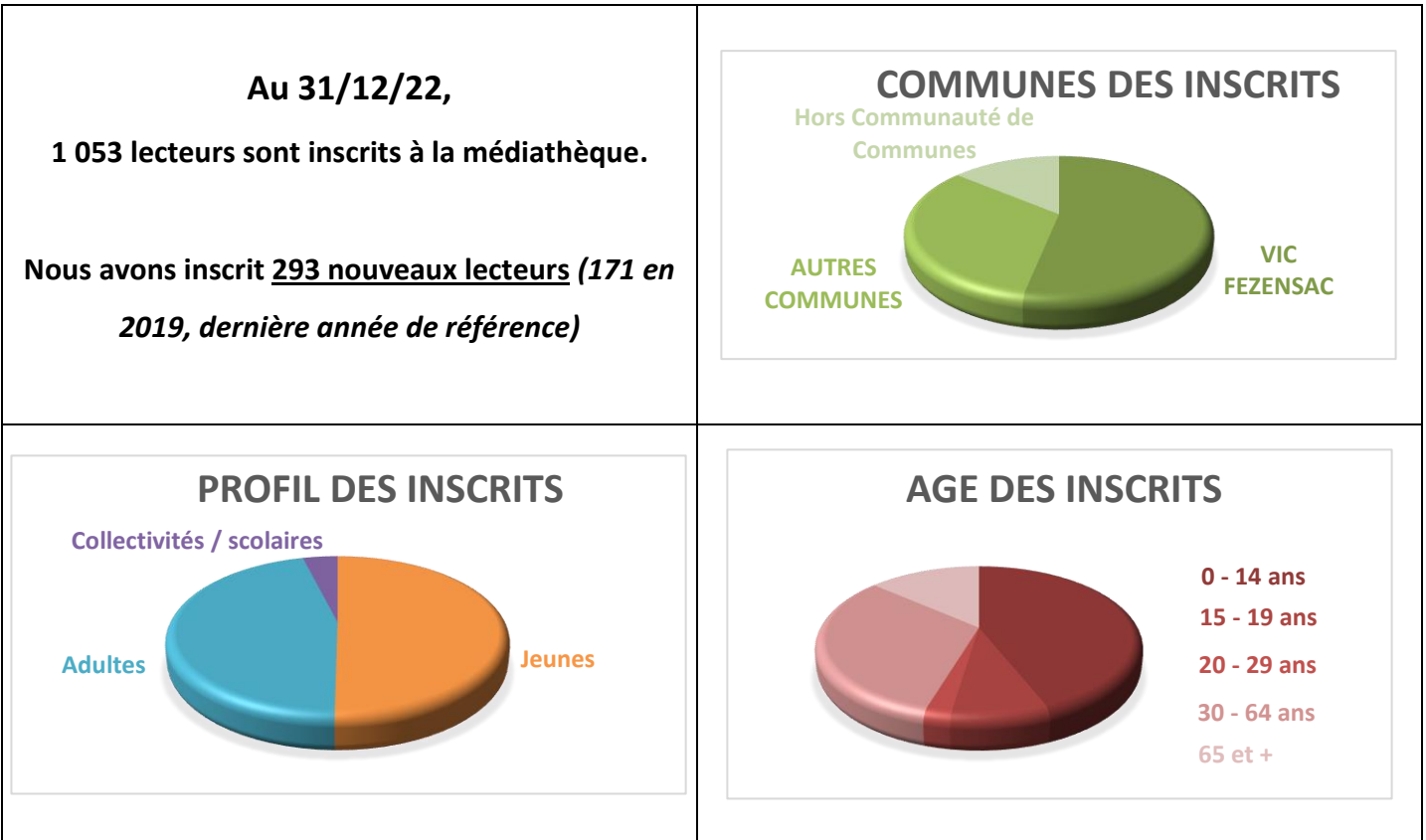
### Le personnel :

Karine Labrousse - Bibliothécaire, responsable de la médiathèque (temps plein)

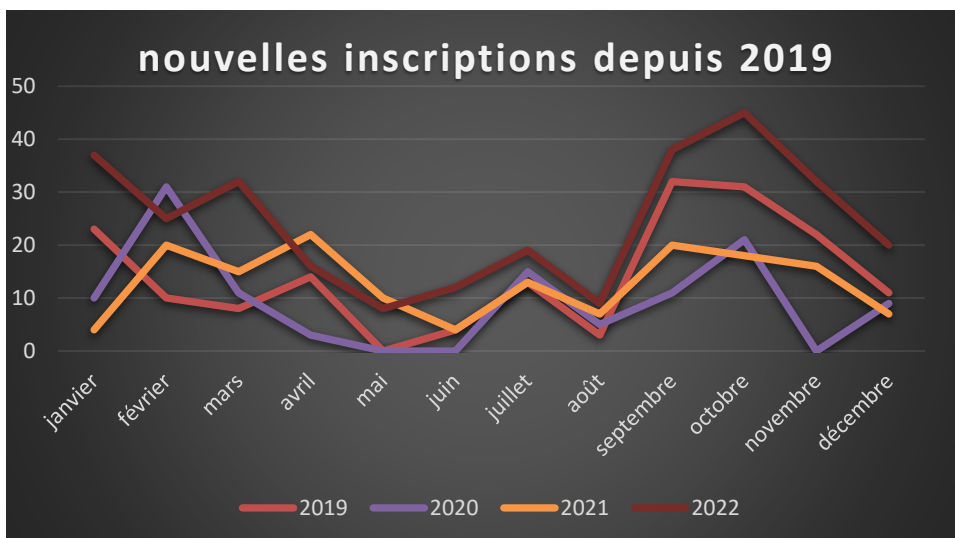
Ana Castagna - Agent d'accueil (temps plein)

**Les publics :**

Selon l'article 4 de la Norme simplifiée n°9 de la CNIL, « la radiation des emprunteurs doit intervenir d'office et dans tous les cas à l'issue d'un délai d'un an à compter de la date de fin de prêt précédent. »



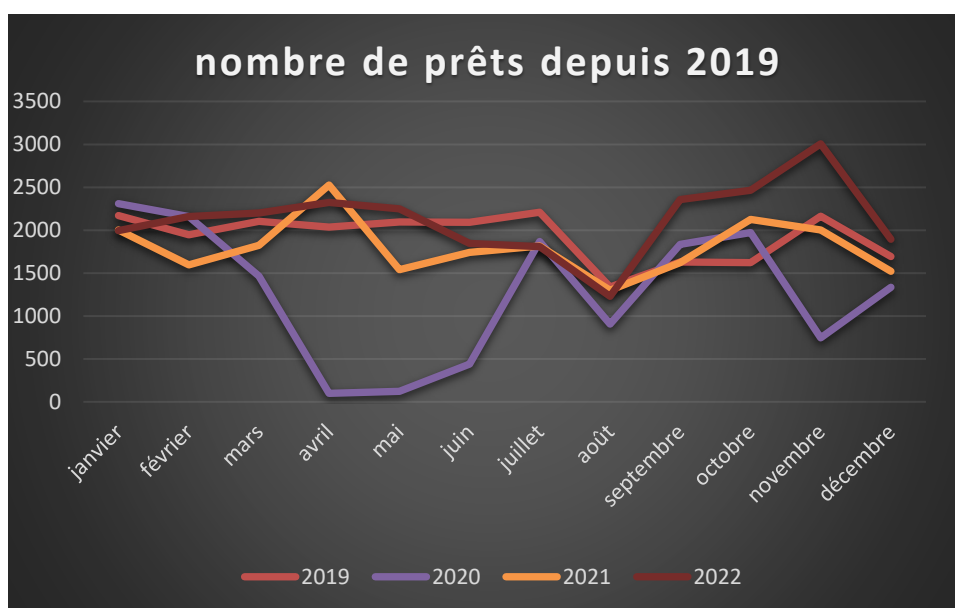
Suite à la mise en place de la gratuité au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le nombre de nouvelles inscriptions a fortement augmenté, avec toujours une forte adhésion des enfants, mais aussi désormais celle des parents/adultes qui peuvent eux aussi emprunter plus facilement.



## Les prêts :

Malgré les annulations d'accueils de classe de début d'année en raison du Covid et excepté une légère baisse en été due aux fortes chaleurs, les lecteurs ont apprécié et largement profité de l'augmentation des quotas de prêt votée en début d'année par le conseil communautaire.

Avec 25 532 prêts, nous avons dépassé les chiffres de 2019, année de référence avec la crise sanitaire qui a suivi.



Chaque lecteur peut emprunter, pour une durée de 3 semaines :

**10 documents (livres, revues ou cd au choix) + 2 partitions + 2 DVD**

## L'action culturelle :

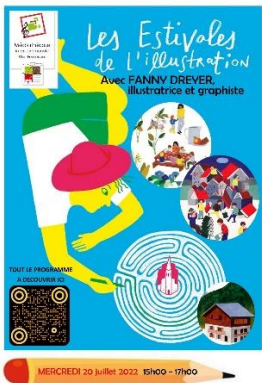
### 🌟 PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS DEPARTEMENTALES OU NATIONALES

#### LES ESTIVALES DE L'ILLUSTRATION :

Chaque année, la Médiathèque participe aux Estivales de l'illustration qui ont lieu à Sarrant fin juillet. Le projet est porté par la MDG en partenariat avec l'association LIRES (Lieu pour l'Initiative, la Rencontre et l'Echange à Sarrant); des ateliers dessin en présence d'illustrateurs de renom sont délocalisés. Cette manifestation est labellisée par le Centre National du Livre dans le cadre du dispositif « Partir en livre ».

Nous avons accueilli **Fanny Dreyer**, illustratrice et graphiste le mercredi 20 juillet 2022. Une quarantaine d'enfants (notamment les grands du centre de loisirs) accompagnés de quelques parents et grands-parents se sont essayés au dessin en compagnie de l'illustratrice en décalquant des animaux au moyen de feuilles de carbone.

La grande fresque colorée est exposée pour un an dans l'espace jeunesse de la Médiathèque.



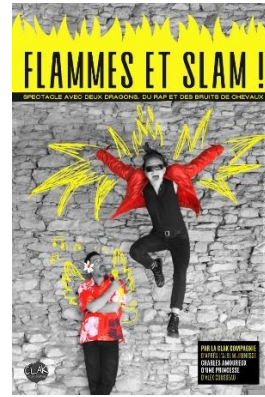
### **DIRE ET LIRE A L'AIR (ANIMATION HORS-LES-MURS) :**

*« Dire et Lire à l'Air est une manifestation portée par la Médiathèque Départementale du Gers qui a pour ambition de sortir des bibliothèques et de partir à la rencontre des gersois : dans les jardins publics, sur les places des villages, dans les bars, dans ces endroits magiques qui font de nos communes une exception ! »*

*La Médiathèque intercommunale a choisi de délocaliser ce rendez-vous annuel sur l'ensemble du territoire communautaire, afin d'en faire profiter les petites communes et d'aller à la rencontre de ses habitants.*

Cette année, c'est la commune de Marambat qui a accueilli « Flammes et Slam », un spectacle jeunesse librement inspiré d'un album d'Alex Cousseau « Charles le Dragon ». Cet album est bien connu des enfants et nous avons donc mis l'univers des dragons à l'honneur en septembre avec la création de dragons en origami.

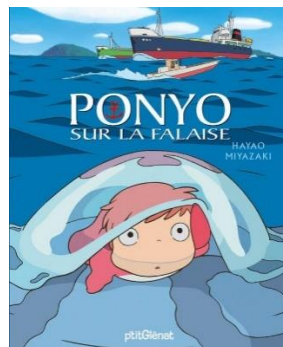
Nous avons ainsi fêté les 10 ans de Dire et Lire en L'Air avec 95 spectateurs dans les jardins de la Mairie de Marambat et partagé tous ensemble un goûter offert par la municipalité.



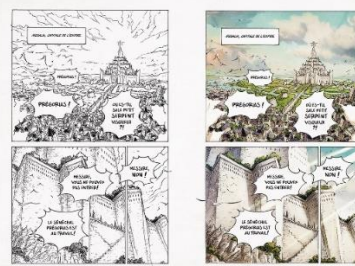
## ANIMATIONS ET PARTENARIATS

La vocation d'une médiathèque intercommunale étant d'offrir l'accès à la lecture et aux animations à l'ensemble des écoles du territoire, les déplacements en car sont pris en charge par la Communauté de Communes pour accueillir les écoles de Lupiac, Marambat et Riguepeu.

En 2022, excepté l'annulation de quelques accueils de classe de maternelle en début d'année, nous avons à nouveau pu accueillir la totalité des classes du territoire de la Communauté de Communes. Nous avons continué le partenariat initié en 2021 autour des films de Miyazaki et proposé des interventions dans 4 classes de primaire de Vic et de Riguepeu.



De plus, dans le cadre de notre année thématique autour du manga, nous avons accueilli les 3 classes de 5<sup>e</sup> du collège Gabriel Séailles pour la visite de l'exposition « Genèse d'un manga » réalisée par le mangaka Michaël Almodovar.

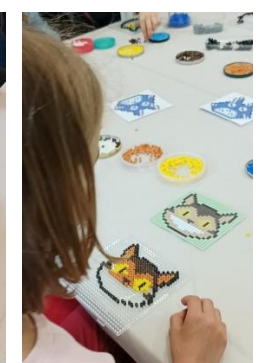


## ★ 2021-2022, ANNEE SCOLAIRE AUTOUR DE MIYAZAKI

En septembre 2021, nous avons débuté une année scolaire autour de l'œuvre de Hayao Miyazaki, cinéaste japonais à la renommée internationale. Plusieurs films ont été proposés au cinéma par Ciné 32 pour les écoliers du Gers dans le cadre de leur parcours éducatif.

La Médiathèque a acquis la quasi-totalité des films du réalisateur et nous avons proposé plusieurs animations autour de cet univers ; nous avons aussi financé une séance au cinéma Cinéquanon de Vic-Fezensac : 39 personnes se sont déplacées pour découvrir l'un des premiers films d'animation de Miyazaki, « Le Château de Cagliostro ».

### ➤ Ateliers créatifs pour les enfants, de mars à juin :



- **Le Rallye Ciné** : Pendant cinq mois, les enfants ont été invités à participer à un Rallye Ciné en visionnant dix films (empruntables à la médiathèque et/ou disponibles sur les ressources numériques du portail Mediagers) pour répondre ensuite à un questionnaire. 26 participants, répartis sur tout le territoire de la Communauté de Communes, ont été récompensés par une remise de lots en juillet grâce à la générosité des commerçants vicois.



NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Age : \_\_\_\_\_

Ville : **LE CHATELAIN**

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

1) Quel est le nom de l'île sur laquelle se situe le film ?

2) Quel est le nom du héros principal ?

3) Quel est le nom du héros principal ?

4) Quel est le nom du héros principal ?

5) Quel est le nom du héros principal ?

6) Quel est le nom du héros principal ?

7) Quel est le nom du héros principal ?

8) Quel est le nom du héros principal ?

9) Quel est le nom du héros principal ?

10) Quel est le nom du héros principal ?



## 🌟 2022-2023, ANNEE SCOLAIRE AUTOUR DU MANGA

Dans la continuité de la découverte du cinéma d'animation japonais, nous avons choisi de privilégier une nouvelle thématique très prisée des enfants et adolescents : le manga. Dans le but d'intégrer le dispositif MangasGers, réseau départemental de prêt de séries de mangas, nous avons considérablement développé nos collections depuis deux ans.

En octobre, nous avons proposé de découvrir le processus de création d'un manga avec l'exposition « Genèse d'un manga » réalisée par Michaël Almodovar, mangaka français résidant sur Tarbes. L'auteur a aussi animé deux ateliers à destination des plus de 11 ans ainsi qu'une vente-dédicace (18 participants).

**2 ateliers manga**

A partir de 11 ans  
Sur inscription  
Gratuit

**Dimanche 23 octobre 2022**  
> 10h30 ou 14h30

avec **Michaël Almodovar**  
auteur du manga  
Les Torches d'Arkylon

Médiathèque Intercommunale  
18 rue des Cordeliers - 32190 VIC-FEZENSAC  
05.62.58.00.15 / www.mediagers.fr / FB



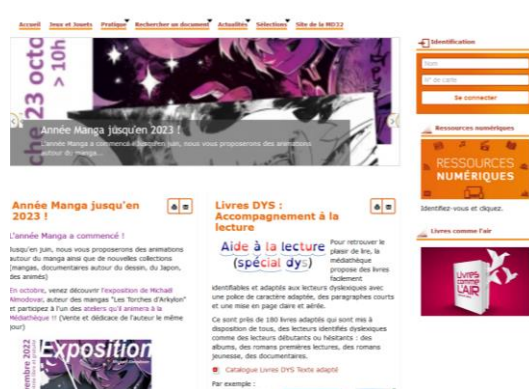

En novembre, l'atelier créatif autour des personnages de manga a rassemblé un grand nombre de participants sur l'après-midi, des plus jeunes aux ados du CLAC (Centre de Loisirs du Collège).

Envoyé en préfecture le 27/10/2023  
 Reçu en préfecture le 27/10/2023  
 Publié le 27/10/2023  
 ID : 032-213204621-20231026-DCM2023\_56-DE



## DANS LA PRESSE ET SUR LE NET...

- De nombreux articles de presse (notamment dans La Dépêche du Midi et le Journal du Gers)
- Des articles en ligne régulièrement sur le portail Mediagers (portail commun à la Médiathèque Départementale du Gers et aux autres bibliothèques du département sur lequel on retrouve entre autres le catalogue informatisé, les animations, les infos pratiques et l'accès aux ressources numériques.)
- Une page Facebook actualisée régulièrement (642 internautes y suivent notre actualité)



## CONCLUSION

2022 aura finalement été une année bien remplie à la Médiathèque avec une forte augmentation de la fréquentation grâce à la mise en place de la gratuité consolidée par l'allègement des contraintes sanitaires. Nous avons réussi, malgré une équipe réduite, à proposer un programme d'animations varié et à pérenniser un fort renouvellement des collections grâce à un budget d'acquisition conséquent soutenu notamment par la subvention du Centre National du Livre à la sortie de la crise sanitaire.

Notre mission fondamentale est de donner un accès égalitaire à la culture. Une bibliothèque est un lieu de vie hors-normes, des retraités s'y retrouvent, des adolescents y rechargent leur portable, des familles y passent l'après-midi à lire et à jouer.

En 2023, nous continuerons de travailler sur la pluralité des collections et sur les animations à destination des enfants et des adolescents, en lien avec la création des services jeunesse par la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac au 1<sup>er</sup> janvier.

Pour que la Médiathèque reste un lieu de rencontres et d'échanges pour tous, au cœur de la ville et du territoire.

*« Les bibliothèques sont des rêves. Rêves de ceux qui les ont voulues et bâties. Rêves de ceux qui les fréquentent et les aiment. Rêves enchâssés en des milliers et des milliers de pages préservées. »*

*(Pierre Pevél)*

## ANNEXE BUDGÉTAIRE

Les comptes administratifs 2022 ont été adoptés par le Conseil Communautaire dans sa séance du 29/03/2023.

- Budget Principal :**

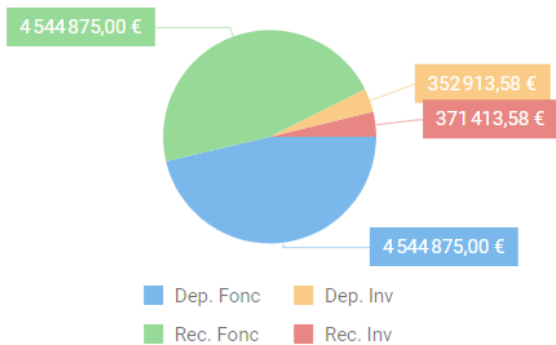
### BALANCE GENERALE

Fonctionnement	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Réalisé	Différence
Dépenses	4 544 875,00	0,00	0,00	3 105 066,99	1 439 808,01
Recettes	4 544 875,00	0,00	0,00	4 653 291,19	-108 416,19
<b>Total</b>	0,00	0,00	0,00	1 548 224,20	

Investissement	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Réalisé	Différence
Dépenses	352 913,58	0,00	0,00	347 158,41	5 755,17
Recettes	352 913,58	0,00	18 500,00	298 823,49	72 590,09
<b>Total</b>	0,00	0,00	18 500,00	-48 334,92	

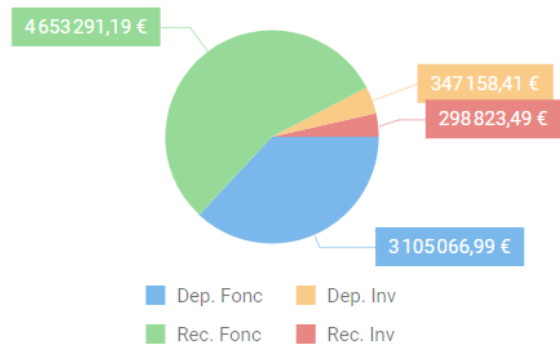
<b>Total Général</b>	0,00	0,00	18 500,00	1 499 889,28	
----------------------	------	------	-----------	--------------	--

#### Crédits ouverts



[Exporter](#)

#### Réalisations



[Exporter](#)

- Budget annexe de la ZAC du CARGET**

### BALANCE GENERALE

Fonctionnement	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Réalisé	Différence
Dépenses	1 325 664,32	0,00	0,00	9 747,48	1 315 916,84
Recettes	1 325 664,32	0,00	0,00	273 436,20	1 052 228,12
<b>Total</b>	0,00	0,00	0,00	263 688,72	

Investissement	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Réalisé	Différence
Dépenses	1 315 916,84	0,00	0,00	964 714,13	351 202,71
Recettes	1 315 916,84	0,00	0,00	0,00	1 315 916,84
<b>Total</b>	0,00	0,00	0,00	-964 714,13	

<b>Total Général</b>	0,00	0,00	0,00	-701 025,41	
----------------------	------	------	------	-------------	--

Montant des réalisations en TTC

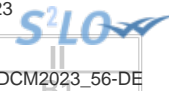
- **Budget annexe du Transport à la Demande (TAD)**

<b>BALANCE GENERALE</b>
-------------------------

Fonctionnement	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Réalisé	Différence
Dépenses	45 000,86	0,00	0,00	31 461,62	13 539,24
Recettes	56 635,00	0,00	0,00	30 528,27	26 106,73
Dépenses 002	11 634,14	0,00	0,00	11 634,14	0,00
Recettes 002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	0,00	0,00	0,00	-12 567,49	

Investissement	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Réalisé	Différence
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses 001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes 001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>Total Général</b>	0,00	0,00	0,00	-12 567,49	
----------------------	------	------	------	------------	--



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET – SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	308 767,43		308 767,43
012	Charges de personnel, frais assimilés	270 406,63		270 406,63
014	Atténuations de produits	1 246 844,10		1 246 844,10
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 117 089,11		1 117 089,11
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	45 591,82	0,00	45 591,82
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	116 367,90	116 367,90
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>2 988 699,09</b>	<b>116 367,90</b>	<b>3 105 066,99</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

#### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	9 794,72		9 794,72
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	222,00		222,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 823 253,04		2 823 253,04
74	Dotations et participations	461 934,21		461 934,21
75	Autres produits de gestion courante	50 355,12	0,00	50 355,12
76	Produits financiers	776,32	0,00	776,32
77	Produits exceptionnels	0,00	20 876,40	20 876,40
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>3 346 335,41</b>	<b>20 876,40</b>	<b>3 367 211,81</b>
<b>Pour information R 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>1 286 079,38</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	20 876,40	20 876,40
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	99 683,86	0,00	99 683,86
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	40 037,60	0,00	40 037,60
21	Immobilisations corporelles (6)	15 935,38	0,00	15 935,38
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>155 656,84</b>	<b>20 876,40</b>	<b>176 533,24</b>
	<b>Pour information</b>			<b>170 625,17</b>
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>			

	Dépenses totales	Déficit ou solde N-1	TOTAL SECTION
<b>Fonctionnement</b> (voir page précédente)	<b>A1 3 105 066,99</b>	<b>D002 0,00</b>	<b>3 105 066,99</b>
<b>Investissement</b>	<b>B1 176 533,24</b>	<b>D001 170 625,17</b>	<b>347 158,41</b>

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>B2</b>

### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 283,11	0,00	1 283,11
13	Subventions d'investissement	32 203,25	0,00	32 203,25
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	16 588,06	0,00	16 588,06
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		116 367,90	116 367,90
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>50 074,42</b>	<b>116 367,90</b>	<b>166 442,32</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	Recettes totales	Excédent ou solde N-1	Affectation (N-1)	TOTAL SECTION
<b>Fonctionnement (voir page précédente)</b>	A2 3 367 211,81	R002 1 286 079,38		4 653 291,19
<b>Investissement</b>	B2 166 442,32	R001 0,00	R1068 132 381,17	298 823,49

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.